

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mille vingt-six,

Le mercredi 16 septembre 2026, à 19h30,

Le Conseil Municipal de la Commune de CUSSAC-FORT-MEDOC,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la mairie, salle Philippe Madrelle, sous la présidence de Dominique FEDIEU, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2026

Secrétaire de séance : Alain GUICHOUX

Auxiliaires de séance : Patricia HEDREUL

	NOM	PRESENT	EXCUSE	PROCURATION à	ABSENT
1	Dominique FEDIEU	*			
2	Alain GUICHOUX	*			
3	Mireille JUNCK	*			
4	Alain BLANCHARD	*			
5	Christelle CHAUBIT	*			
6	Claudie DUSSOUCHAUD	*			
7	Chantal DEPERNET				*
8	Régis GIRAudeau	*			
9	Joëlle ARAGON	*			
10	Sofia FERREIRA-NEVES				*
11	Thierry DAUGERON	*			
12	Stéphane LE BOT	*			
13	Isabelle BOIS	*			
14	Aurélien DEBROSSE	*			
15	Sébastien DUHALDE				*
16	Anthony CARBONELL	*			
17	Angélique PORTIER				*
18	Jean-Jacques MESRINE	*			
19	Jean-Claude MARTIN		*	Jean-Jacques MESRINE	

ECOLE D'ART, DE MUSIQUE, DE LANGUES ET DE SCIENCES - ACTUALISATION DES TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2019-040 du 12 juin 2019 fixant les tarifs en vigueur, modifiée par les délibérations successives n°2021-052 du 21 juillet 2021, n°2021-071 du 22 septembre 2021, n°2022-046 du 20 juillet 2022, n°2023-051 du 05 juillet 2023, n°2024-057 du 10 juillet 2024 et n°2025-059 du 17 septembre 2025 fixant les tarifs de l'année scolaire 2025-2026 de l'école d'art, de musique, de langues et de sciences et modifiant le règlement intérieur ;

Considérant que l'école d'art, de musique, de langues et de sciences propose, en complément des enseignements d'instrument et de formation musicale, une offre diversifiée permettant de favoriser l'accès à la pratique artistique et culturelle des enfants, des jeunes et des adultes ;

Considérant que cette offre comprend notamment des cours de théâtre, dont la tarification applicable aux usagers communaux et aux usagers résidant hors de la commune nécessite d'être actualisée et dissociée de la catégorie « éveillé artistique » ;

Considérant qu'il convient de procéder à une actualisation des tarifs des cours de théâtre afin de tenir compte de l'évolution des conditions de fonctionnement et du coût de ces enseignements ;

Considérant que l'école souhaite également développer son offre de pratique vocale par la mise en place de cours de chant adaptés aux différents publics ;

Considérant qu'il convient ainsi de créer un tarif spécifique pour les cours de chant destinés aux enfants âgés de 3 à 6 ans, dispensés sous la forme d'un cours d'une durée de 1 heure 30 ;

Considérant qu'il convient également de créer un tarif spécifique pour les cours de chant destinés aux enfants à partir de 7 ans ainsi qu'aux adultes ne relevant pas des catégories « étudiants », « demandeurs d'emploi » ou « personnes âgées de plus de 65 ans », dispensés sous la forme d'un cours collectif d'une durée de 2 heures ;

Considérant qu'il convient d'ajouter un tarif applicable aux participants au club d'anglais résidant hors de la commune, identique à celui applicable aux participants résidant dans la commune ;

Considérant qu'il convient de supprimer la catégorie « SAMEDI SCIENCE », les cours correspondants ne pouvant plus être dispensés en raison de l'absence d'un enseignant disposant des compétences requises ;

Considérant qu'il convient, dès lors, d'actualiser la grille tarifaire de l'école d'art, de musique, de langues et de sciences afin de prendre en compte ces évolutions ;

Considérant qu'en application de la délibération n° 2024-057 du 10 juillet 2024, la grille tarifaire actuellement en vigueur est la suivante

ACTIVITES	SEANCES	USAGERS MINEURS, ETUDIANTS, SANS EMPLOI, AGES DE PLUS DE 65 ANS		USAGERS MAJEURS	
		TARIF ANNUEL COMMUNE	TARIF ANNUEL HORS COMMUNE	TARIF ANNUEL COMMUNE	TARIF ANNUEL HORS COMMUNE
EVEIL MUSICAL/EVEIL ARTISTIQUE	30 séances collectives de 60 minutes	92,58 EUROS TTC Soit 3,09 €/séance	152,09 EUROS TTC Soit 5,07 €/séance	Sans objet	
PRATIQUE D'UN INSTRUMENT (COURS INDIVIDUEL) HORS PIANO	Instrument : 30 séances de 30 minutes	240,03 EUROS TTC Soit 8,00 €/séance	553,15 EUROS TTC Soit 18,44 €/séance	383,53 EUROS TTC Soit 12,78 €/séance	614,97 EUROS TTC Soit 20,50 €/séance
PRATIQUE D'UN INSTRUMENT (COURS INDIVIDUEL) HORS PIANO	Instrument : 30 séances de 45 minutes	360,05 EUROS TTC Soit 12,00 €/séance	829,73 EUROS TTC Soit 27,65 €/séance	575,30 EUROS TTC Soit 19,18 €/séance	922,46 EUROS TTC Soit 30,75 €/séance
PRATIQUE D'UN INSTRUMENT (COURS COLLECTIF) HORS PIANO	Instrument : 30 séances par groupe de 2 de 45 minutes	146,47 EUROS TTC Soit 4,88 €/séance	348,16 EUROS TTC Soit 11,61 €/séance	241,36 EUROS TTC Soit 8,05 €/séance	386,84 EUROS TTC Soit 12,89 €/séance
PRATIQUE DU PIANO (COURS INDIVIDUEL)	Instrument : 30 séances de 30 minutes	247,03 EUROS TTC Soit 8,23 €/séance	569,25 EUROS TTC Soit 18,98 €/séance	394,70 EUROS TTC Soit 13,16 €/séance	632,88 EUROS TTC Soit 21,10 €/séance
PRATIQUE DU PIANO (COURS COLLECTIF)	Instrument : 30 séances par groupe de 2 de 45 minutes	150,73 EUROS TTC Soit 5,02 €/séance	358,29 EUROS TTC Soit 11,94 €/séance	248,39 EUROS TTC Soit 8,28 €/séance	398,10 EUROS TTC Soit 13,27 €/séance
CLUB D'ANGLAIS	30 séances collectives de 45 minutes	165,32 EUROS TTC Soit 5,51 €/séance			
SAMEDI SCIENCE 10 séances par an	10 séances collectives de 90 minutes	231,44 EUROS TTC Soit 23,14 €/séance			

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
 Sur proposition de Monsieur le Maire,
 Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

I. **ADOpte** la grille tarifaire, telle que suit :

ACTIVITES	SEANCES	USAGERS MINEURS, ETUDIANTS, SANS EMPLOI, AGES DE PLUS DE 65 ANS		USAGERS MAJEURS	
		TARIF ANNUEL COMMUNE	TARIF ANNUEL HORS COMMUNE	TARIF ANNUEL COMMUNE	TARIF ANNUEL HORS COMMUNE
EVEIL MUSICAL EVEIL ARTISTIQUE	30 séances collectives de 60 minutes	92,58 EUROS TTC Soit 3,09 €/séance	152,09 EUROS TTC Soit 5,07 €/séance	Sans objet	
THEATRE	30 séances collectives de 60 minutes	150 EUROS TTC Soit 5 €/séance	200 EUROS TTC Soit 6,66 €/séance		
COURS DE CHANT (de 3 à 6 ans)	30 séances collectives de 1h30	138,87 EUROS TTC Soit 4,63 €/séance	228,30 EUROS TTC Soit 7,61 €/séance		
COURS DE CHANT (à partir de 7 ans et adultes)	30 séances collectives de 2h00	185,16 EUROS TTC Soit 6,17 €/séance	304,20 EUROS TTC Soit 10,14 €/séance	241,36 EUROS TTC Soit 8,05 €/séance	386,84 EUROS TTC Soit 12,89 €/séance
PRATIQUE D'UN INSTRUMENT (COURS INDIVIDUEL) HORS PIANO	Instrument : 30 séances de 30 minutes	240,03 EUROS TTC Soit 8,00 €/séance	553,15 EUROS TTC Soit 18,44 €/séance	383,53 EUROS TTC Soit 12,78 €/séance	614,97 EUROS TTC Soit 20,50 €/séance
PRATIQUE D'UN INSTRUMENT (COURS INDIVIDUEL) HORS PIANO	Instrument : 30 séances de 45 minutes	360,05 EUROS TTC Soit 12,00 €/séance	829,73 EUROS TTC Soit 27,65 €/séance	575,30 EUROS TTC Soit 19,18 €/séance	922,46 EUROS TTC Soit 30,75 €/séance
PRATIQUE D'UN INSTRUMENT (COURS COLLECTIF) HORS PIANO	Instrument : 30 séances par groupe de 2 de 45 minutes	146,47 EUROS TTC Soit 4,88 €/séance	348,16 EUROS TTC Soit 11,61 €/séance	241,36 EUROS TTC Soit 8,05 €/séance	386,84 EUROS TTC Soit 12,89 €/séance
PRATIQUE DU PIANO (COURS INDIVIDUEL)	Instrument : 30 séances de 30 minutes	247,03 EUROS TTC Soit 8,23 €/séance	569,25 EUROS TTC Soit 18,98 €/séance	394,70 EUROS TTC Soit 13,16 €/séance	632,88 EUROS TTC Soit 21,10 €/séance
PRATIQUE DU PIANO (COURS COLLECTIF)	Instrument : 30 séances par groupe de 2 de 45 minutes	150,73 EUROS TTC Soit 5,02 €/séance	358,29 EUROS TTC Soit 11,94 €/séance	248,39 EUROS TTC Soit 8,28 €/séance	398,10 EUROS TTC Soit 13,27 €/séance
CLUB D'ANGLAIS	30 séances collectives de 45 minutes	165,32 EUROS TTC Soit 5,51 €/séance	165,32 EUROS TTC Soit 5,51 €/séance	Sans objet	

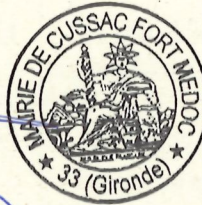
- DIT** que la répartition des élèves dans les cours demeure subordonnée aux contraintes d'organisation du service.
- CONFIRME** le principe selon lequel un tarif dégressif est appliqué à partir de la 3^{ème} inscription au sein d'une même famille, avec une réduction de 15 EUROS sur la troisième inscription.
- RAPPELLE** que les crédits correspondant aux contributions des usagers seront inscrits au Budget Principal de la commune.
- RAPPELLE** que les modalités de facturation et de paiement proposées aux usagers sont fixées par le règlement intérieur.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

7. **INFORME** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télerecours Citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Certifié exécutoire
Du Sous-Préfecture
Le :
Publié ou Notifié

Certifié conforme au registre de délibération des signatures,
Le 21 septembre 2026,

M. Alain GUICHOUX
Le secrétaire de séance



M. Dominique FEDIEU,
Le Maire